

Portant intégration et nomination de Monsieur KIMDOU (Bernard Roger) dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique)

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE SOCIALE ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

LE PREMIER MINISTRE

(/ I S A S .

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076/84 du 7.12.1984, portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962, portant statut général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.5.1958, fixant le règlement sur le solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 65/44 du 12.2.1965, abrogeant et remplaçant le décret 63/376 du 22.11.1963 fixant le statut commun des cadres de la catégorie AI des Services de Santé ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962, fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962, fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.1962, portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962, relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963, fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 2.2.1967, réglementant la prise d'effet du point de vue de la carrière des cadres réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/170 du 31.12.1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984, portant nomination du Premier Ministre ;
(/u le décret n° 86/1172 du 10.12.1986, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 86/1173 du 10.12.1986, portant organisation des Intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 89/250 du 5.3.1985, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
(/u le Protocole d'Accord du 5.9.1970, signé entre l'URSS et la République Populaire du Congo ;
(/u la lettre n° 3284/DGSP.DSAF du 1er.9.1986, du Directeur Administratif et Financier transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1ER : En application des dispositions combinées du décret n° 65/44 du 12.2.1965 et du Protocole d'Accord du 5.1.1970, ~~survisé Monsieur~~ Monsieur KINDOU (Fernand Roger) né le 21 Janvier 1956 à Brazzaville, titulaire du Diplôme de Docteur en Médecine, obtenu à l'Institut d'Etat de Médecine de DONETSK (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Médecin de 4^e échelon Stagiaire, indice 1110.

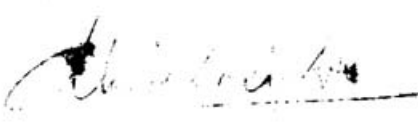
ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

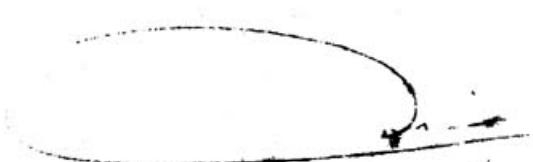
ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de Service de l'intéressé, sera ~~enregistré~~, Publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera. /-

BRAZZAVILLE, le 17 Août 1987

Par le Premier Ministre,

Le Garde des Sceaux, Ministre du Travail,
de la Sécurité Sociale et de la Justice,


Commandant Dicudonné KIMBEMBE.-


André M'baouda FOUNGUI.-

AMPLIATIONS :

JORFC	1
DGFP/DGPCE	3
DGFP/BST	2
D.G.B	3
D.C.F	1
M.S.A.S	2
DG.S.F	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGG/BC	2. /-